FONSTI

FONDS POUR LA SCIENCE,
LA TECHNOLOGIE ET L'INNOVATION

MEMORANDUM

Avis d'appel à projets

La date limite de réception des notes conceptuelles de projets est fixée au 28 février 2025

I. CONTEXTE DE L'APPEL

Les défis à relever par la Côte d'Ivoire en matière de santé sont considérables. Certains indicateurs restent préoccupants : le pays affiche encore l'un des plus forts taux de mortalité maternelle au monde (le taux est passé de 543 à 720 décès pour 100 000 naissances vivantes entre 2005 et 2013), la mortalité infantile demeure élevée (108 décès pour 1 000 naissances vivantes). Les données disponibles pointent les causes médicales comme les principales causes de décès maternel avec 80% de ces décès qui ont lieu dans les structures de santé, et dus à des insuffisances dans les capacités de gestion des complications obstétricales.

Par ailleurs, le taux de réalisation des consultations prénatales au premier trimestre de la grossesse (CPN1) est passé de 32% en 2018 à 34% en 2020 et celui des consultations prénatales du 4e trimestre (CPN4) est passé de 30,4% en 2018 à 42,31% en 2020. La proportion des femmes ayant accouché dans un établissement de santé avec l'assistance d'un personnel qualifié a nettement progressé. En effet, le taux d'accouchement assisté par un personnel qualifié est passé de 57,43% en 2016 à 71,56% en 2020.

Le Plan National de Développement de la Côte d'Ivoire a pour objectif d'améliorer l'accessibilité de toutes les populations à des services de santé diversifiés et de qualité, avec quatre priorités : (i) renforcement de la gouvernance du secteur de la santé, (ii) amélioration de l'offre, de la qualité et de l'utilisation des services de santé, (iii) renforcement de la lutte contre les maladies et (iv) amélioration de la santé maternelle et infanto-juvénile.

Afin de parvenir à une sécurité sanitaire, assurer, garantir la disponibilité et la qualité des services de santé maternelle, néonatale, infantile et juvénile, le Fonds pour la Science, la Technologie et l'Innovation (**FONSTI**) a mis en place un programme de recherche : Programme de Recherche Avancée en Santé Globale en faveur de la mère et de l'Adolescente (PRASGMA). Cette initiative novatrice co-financé par le CRDI, le FONSTI le PASRES, dans le cadre d'un partenariat vise à améliorer la santé et le bien-être des mères, des adolescentes et des enfants en Côte d'Ivoire. Il poursuit quatre objectifs principaux : (i) identifier les défis sanitaires spécifiques liés à l'accès aux soins, la santé reproductive, la nutrition et la santé mentale ; (ii) développer des solutions innovantes basées sur les dernières avancées scientifiques, telles que la télémédecine et les applications mobiles de santé ; (iii) renforcer les capacités locales en collaborant avec les autorités, les ONG et les communautés pour améliorer les systèmes de santé et former le personnel médical et (iv) évaluer l'impact des interventions à travers un suivi rigoureux pour améliorer la qualité des soins.

C'est dans ce cadre que le FONSTI a choisi de lancer cet appel à projets, aligné sur les objectifs du Programme National de Développement en matière de santé maternelle et adolescente. Cette initiative a permis d'identifier les enjeux de la santé maternelle et adolescente en Côte d'Ivoire, de définir les thématiques éligibles et d'optimiser la structuration du calendrier de l'appel.

II. OBJECTIFS DE L'APPEL

- **Objectif général**

L'objectif général de cet appel à projets est de dynamiser la recherche dans les universités publiques et les institutions de recherche de la Côte d'Ivoire pour répondre aux défis de santé durable et résilience des systèmes de santé en Côte d'Ivoire. Il est axé sur la recherche et développement de solutions de santé avant-gardistes, adaptées aux besoins spécifiques des populations issues des zones rurales.

- **Objectifs spécifiques**

Les objectifs spécifiques sont les suivants :

- Contribuer à l'amélioration de la santé des populations et la réduction de la mortalité maternelle, néonatale et infantile ;
- Renforcer l'accès aux établissements de santé,
- Renforcer et former les équipes de recherche exerçant dans le domaine de la santé,
- Contribuer à l'amélioration des offres de soins (planification familiale, suivi pré et post natal, soins obstétricaux et néonataux d'urgence de base développés),

- Dynamiser le système pharmaceutique via le renforcement de la chaîne d'approvisionnement : amélioration des capacités logistiques de distribution aux niveaux central et intermédiaire et meilleure disponibilité des produits sanguins

III. SPECIFICITE DE L'APPEL

i. Thématiques éligibles

Les projets soumis à cet appel à propositions doivent être principalement axées autour des problématiques touchant les personnes en situation d'handicap, les femmes et les enfants. Les propositions devront aborder l'une des problématiques suivantes :

Axe 1 : Gouvernance de la Santé maternelle et système de santé durable en milieu rural

1. Qualité des soins et satisfaction en santé sexuelle et reproductive (consultation, réseautage, relation soignant-soigné)
2. Politiques publiques et normes de santé de la mère et de l'adolescente
3. Optimisation de la collecte et de la gestion des données
4. Approches pour l'amélioration de la prise en charge de la santé sexuelle et reproductive des adolescentes

Axe 2 : Résilience face aux problèmes d'accessibilité géographique des centres de santé (participation communautaire, télémédecine, médecine traditionnelle) en milieu rural

1. Techniques innovantes de prise en charge de l'hémorragie du postpartum immédiat

Axe 3 : Techniques innovantes de gestion des complications obstétricales en milieu rural

1. Déterminants de la fréquentation des centres de santé
2. Stratégies endogènes d'accessibilité aux soins
3. Innovations technologiques et santé numérique

Axe 4 : Santé mentale de la mère et de l'adolescente

1. Déterminants et caractérisation de la santé mentale de la mère et de l'adolescente en milieu rural
2. Stratégies endogènes innovantes de prise en charge de la santé mentale en milieu rural

Axe 5 : Le continuum médecine traditionnelle et médecine moderne en matière de santé de la mère et de l'enfant.

1. Phytothérapie et santé sexuelle et reproductive
2. Offres et parcours de soins (continuum, collaboration, expérience plurielle) aux mères et aux adolescentes
3. Phytothérapie et gestion des addictions des adolescentes
4. Phytothérapie et santé sexuelle et reproductive

Il faudra noter également que les problématiques liées à la recrudescence des maladies à transmission vectorielle et celles d'origine hydrique seront également abordées ainsi que les hémoglobinopathies afin de renforcer le mécanisme éducationnel des cibles.

ii. Composition des équipes de recherche

Pour la composition de l'équipe, sont exigés :

- la transdisciplinarité ;
- la dimension genre, l'inclusivité (une composition mixte : homme, femme, chercheur junior (étudiant), chercheur senior (post-doc), acteur de la société civile, secteur privé...).

Les soumissions dans le cadre du partenariat Public-Privé sont vivement encouragées.

iii. Considérations sur la science ouverte

Une place importante devra être accordée à des actions de diffusion, de transfert de technologie vers les potentiels utilisateurs. Dans le cadre de la publication scientifique, les lauréats devront avant toutes publications avoir l'accord du FONSTI pour le compte du CRDI.
Les revues scientifiques visées devront être celles en *Open Access*. Les résultats devront être publiés qu'après leur validation par le FONSTI et les pairs.
Une attention particulière sera également portée sur la vulgarisation des résultats et le cas échéant, aux projets de dépôts de brevets qui seraient susceptibles d'apporter une forte valeur ajoutée en matière d'Innovation technologique issue de cette Recherche-Action. Un budget devra donc être prévu en conséquence. Il convient dans le dossier de candidature d'indiquer les canaux de vulgarisation et de transfert des technologies.

iv. Gestion des subventions et mécanismes d'évaluation par les pairs

a. Gestion des subventions

Le processus de gestion des subventions et mécanismes d'évaluation par les pairs sont consignés dans le manuel de procédures de gestion des appels a projets du FONSTI disponible et téléchargeable via le lien suivant : manuel-de-procedures-de-gestion-des-appels-a-projetspdf.pdf (fonsti.org).

Les différentes étapes de l'appel à projets sont :

- Élaboration du mémorandum d'appel à notes conceptuelles
- Diffusion de l'appel à notes conceptuelles de projets ;
- Réception des notes conceptuelles de projets par le Secrétariat Général
- Notification aux requérants dont les notes conceptuelles de projets ont été acceptées ou non par le Conseil scientifique ;
- Appel à projets complets détaillés pour les candidatures retenues après l'évaluation de la note conceptuelle ;
- Réception par le Secrétariat Général, de la version numérique des projets complets détaillés des candidats dont les notes conceptuelles ont été acceptées par le Conseil Scientifique du FONSTI ;
- Diffusion des résultats à travers plusieurs canaux dont les organes de presse, le site web du FONSTI, du ministère de l'Enseignement Supérieur et la Recherche Scientifique (MESRS) et affichage dans toutes les structures et institutions de recherche.

b. Mécanismes d'évaluation par les pairs

Le mécanisme d'évaluation des subventions est structuré en plusieurs phases :

a. Évaluation des notes conceptuelles de projets par le Conseil Scientifique à l'aide d'une grille (Grille-de-notation_NoteConceptuelle_RD-2.xls (live.com) d'évaluation qui leur est transmise par le Secrétariat Général du FONSTI.

b. Évaluation des projets complets détaillés par les évaluateurs externes et par les membres du Conseil Scientifique (CS)

- Évaluation par deux évaluateurs externes nationaux et/ou internationaux pendant quinze (15) jours après la transmission des dossiers
- Évaluation par les membres du Conseil Scientifique (CS) pendant quinze (15) jours après l'évaluation faite par les évaluateurs externes

v. Considérations d'ordre éthique

Tous les projets pouvant avoir un impact sur la santé humaine, mais aussi sur la santé animale et environnementale, devront nécessairement faire l'objet d'une évaluation par le Comité National d'Éthique des Sciences de la Vie et de la Santé qui a pour mission d'examiner tous les protocoles et

projets de recherche en santé, dont les essais cliniques et tout ce qui est recherche sociale et anthropologique, agronomique, pouvant avoir un impact sur la santé humaine, mais aussi sur la santé animale et environnementale ».
Toute autre activité relative à la collecte d'informations primaires ou à la mise en œuvre des projets subventionnés seront menées avec un consentement éclairé. Les projets subventionnés respecteront des protocoles éthiques rigoureux, en mettant l'accent sur la protection du bien-être et des droits des participants à la recherche. Avant de commencer la collecte de données, l'approbation des autorités compétentes sera demandée pour assurer le respect des directives éthiques.

Par ailleurs, les soumissionnaires devront inclure dans leurs dossiers de candidature, une lettre d'engagement sur l'honneur en vue d'une bonne utilisation des ressources allouées àleurs projets.

vi. Critères de sélection des projets (en tenant compte de l'inclusivité)

L'évaluation de la note conceptuelle repose sur les critères suivants :

- **Informations générales sur le projet** (10%) : Ce volet évalue la concision et la clarté du titre, la pertinence du domaine scientifique par rapport à la recherche envisagée, l'ancrage territorial du projet, ainsi que la clarté, la concision et la structuration du résumé, incluant l'objectif, les méthodes et les résultats attendus.

- **Constitution de l'équipe du projet** (22%) : Ce critère évalue la transdisciplinarité, l'implication et la contribution du secteur privé, la composition de l'équipe en adéquation avec les objectifs liés au genre, les compétences nécessaires à la recherche envisagée, ainsi que la pertinence et la cohérence des collaborations institutionnelles.

- **Aspects scientifiques du projet** (48%) : Ce volet examine le positionnement du projet par rapport à l'état actuel des connaissances dans le domaine, son caractère novateur, son alignement avec les Objectifs de Développement Durable (ODD), la cohérence des résultats attendus avec les objectifs du projet, la clarté des méthodes en lien avec ces objectifs, la spécification de la population cible et de la zone d'étude, ainsi que la pertinence de la méthodologie choisie pour la recherche.

- **Portée du projet** (20%) : Ce critère porte sur le mécanisme de suivi-évaluation, la pertinence des impacts scientifiques, socio-économiques, environnementaux et culturels du projet, ainsi que l'implication des bénéficiaires dans sa mise en œuvre.

L'évaluation de la proposition détaillée du projet se fonde sur les critères suivants :

- **Informations générales sur le projet (5%)** : Ce volet évalue la concision et la clarté du titre du projet. Il examine également la cohérence entre le domaine scientifique choisi et la recherche envisagée. L'ancrage territorial du projet est pris en compte, tout comme la clarté, la concision et la structuration du résumé. Enfin, l'adéquation du projet avec son historique et son contexte antérieur est également évaluée.

- **Composition de l'équipe du projet (15%)** : Ce critère s'intéresse à la clarté de l'approche transdisciplinaire adoptée par l'équipe. L'implication et la contribution du secteur privé dans le projet sont également prises en compte. La répartition entre les membres séniors et juniors, en lien avec les objectifs de recrutement des étudiants de 2ème et/ou 3ème cycle, est évaluée. L'adéquation de l'équipe avec les objectifs de parité de genre, ainsi que les compétences nécessaires pour mener à bien la recherche, sont également scrutées. Enfin, la cohérence et la pertinence des collaborations institutionnelles sont analysées.

- **Aspects scientifiques du projet (50%)** : Ce volet évalue le positionnement du projet par rapport à l'état actuel des connaissances dans le domaine. Le caractère novateur du projet en

comparaison avec ces connaissances est aussi un critère important. La pertinence et la clarté des bases théoriques et des hypothèses, ainsi que la clarté des objectifs du projet, sont analysées. L'adéquation des résultats attendus avec les objectifs fixés est examinée, ainsi que la clarté des méthodes et leur lien avec ces objectifs. La spécification de la population cible et de la zone d'étude est également prise en compte. La pertinence de la méthodologie choisie, ainsi que la maîtrise des procédures expérimentales et des méthodes de collecte des données, sont évaluées. En outre, la pertinence de l'analyse des données et le potentiel de valorisation des résultats font partie de l'évaluation. Enfin, la crédibilité de l'organisation du projet et la réaliste du calendrier de travail sont scrutées.

- **Portée du projet (15%)** : Ce volet évalue la fiabilité du mécanisme de suivi et d'évaluation mis en place pour le projet. La pertinence des impacts scientifiques, socio-économiques, environnementaux et culturels du projet est également analysée. Par ailleurs, l'implication des bénéficiaires dans la mise en œuvre du projet et la clarté des outils et de la démarche de diffusion des résultats sont des éléments évalués.

- **Budget (15%)** : L'évaluation du budget se base sur son réalisme ainsi que sur les différentes sources de financement envisagées. La conformité du budget avec le plafond des fonds alloués par le FONSTI est également vérifiée. La compatibilité du budget avec les catégories de dépenses éligibles est prise en compte, tout comme l'adéquation du budget avec les moyens mobilisés pour le projet.

Les fiches d'évaluation utilisées dans le cadre du traitement de cet appel à projets intègreront ces différents paramètres jugés incontournables par le FONSTI.

vii. Mécanismes visant à promouvoir l'assimilation et l'application des connaissances

Les mécanismes visant à promouvoir l'assimilation et l'application des connaissances relatives à la demande de subvention devront s'appuyer sur une approche intégrée du renforcement des capacités, de l'innovation et du partage des résultats de recherche. Pour se faire, les soumissionnaires devront prévoir à la fin de leur recherche, les activités suivantes :

- une restitution des résultats des travaux de recherche dans les localités où se dérouleront les projets subventionnés ;
- des séances de renforcement de capacité des agents de santé communautaire ;
- des séances de renforcement de capacité des Directeurs régionaux du Ministère de la Santé ;
- des séances de renforcement de capacité des Directeurs départementaux du Ministère de la Santé.
- un atelier rassemblant des prestataires de soins de santé, des agents de santé communautaire, des chercheurs, des décideurs politiques dans le but d'identifier les besoins de santé des adolescents et y répondre de manière appropriée.

Le FONSTI pourra accorder un soutien au développement des capacités, en mettant davantage l'accent sur des mécanismes de collaboration et de mise en réseau des centres de santé communautaire.

IV. CIBLES

Dans le cadre de ce programme de recherche, seront éligibles au financement, les catégories suivantes :

- Les Enseignants-Chercheurs et Chercheurs des universités
- Les Chercheurs des centres de recherche publique de Côte d'Ivoire

V. DUREE DU PROJET

Les projets retenus, dans le cadre de cet appel devront avoir une durée minimum de 24 mois et de 36 mois maximum.

VI. NOMBRE DES PROJETS POTENTIEL À FINANCER ET LEUR BUDGET PAR PROJET

Dans le cadre de cet appel à projets, chaque projet sera financé à hauteur de 25 000 000 FCFA hors bourse. Une bourse sera attribuée à un étudiant par projet financé sur une période de 12 mois non prolongeable pour le master 2 et deux années pour le doctorant (régulièrement inscrit dans une école de formation doctorale des universités publiques de Côte d'Ivoire).

VII. ELIGIBILITE DES COUTS

Les propositions devront présenter un budget pour l'ensemble du projet. Ce budget devra être clair et détaillé conformément au canevas déjà préétabli par le FONSTI. Il sera basé sur des coûts réels et faisant état d'une maîtrise efficace et raisonnée des dépenses au regard des objectifs à atteindre. Dépenses éligibles, avec justifications obligatoires dans le projet :

a. Achat de matériel et équipement,
b. Fournitures et consommables
c. Mobilité des équipes/personnes [missions de terrain et déplacements]
d. Collectes et analyses des données
e. Valorisation scientifique, pédagogique et vulgarisation [posters, dépôt de brevets, policy brief, organisation ateliers etc.]

Les versements de la subvention se feront selon les procédures en cours du FONSTI, par le respect minutieux du plan de décaissement qui sera établi par les universités lauréates en accord avec le Secrétariat Général du FONSTI. Les différents versements se feront à la suite de la présentation des différents rapports d'activités techniques et financiers intermédiaires et des pièces justificatives du précédent décaissement.

VIII. RAPPORTS D'ACTIVITES

Chaque équipe de recherche devra s'engager (à inclure dans la soumission de projet) àfournir au FONSTI, un rapport de démarrage, un rapport bimestriel d'activités. Il devra comprendre :

a- Tableaux et figures ;
b- Réalisation au cours des deux derniers mois ;
c- Respect du calendrier prévisionnel ;
d- Justification d'un éventuel retard ;
e- Perspectives et éventuel recadrage.

IX. SUIVI-EVALUATION

Des séances de suivi-évaluation se feront à la suite des présentations des rapports d'activités et financiers. Le FONSTI se donnera le droit de suspendre le financement encas d'insuffisances avérées des résultats de recherche et de non-respect injustifié du chronogramme préétabli.

L'équipe d'évaluation sera composée de :

1. Membres du Conseil Scientifique du FONSTI en charge du domaine scientifique ;
2. Evaluateurs externes spécialistes du domaine scientifique ;
3. Secrétariat Général du FONSTI ;

4. Chargé du Suivi-évaluation du FONSTI.

Des visites de terrain et de laboratoire seront organisées tous les six mois pour se rendre compte de la réalité et de l'efficacité des recherches menées.

X. CANDIDATURE

Cet appel à projets se déroule en deux phases :

- **Première phase : Soumission d'une Note Conceptuelle de Projet**

Les canevas de notes conceptuelles de projets sont disponibles sur le site internet du FONSTI (www.fonsti.org). Les notes conceptuelles de projet devront être envoyées par courriel (info@fonsti.org) au plus tard le 28 février 2025, délai de rigueur.

Une réponse sera communiquée aux universités (note conceptuelle validée ou non) au plus tard le 04 avril 2025.

- **Deuxième phase : Soumission du Projet complet détaillé**

Tous les formulaires sont téléchargeables sur le site web du FONSTI (www.fonsti.org).
Le canevas dûment rempli devra être envoyé par courriel (soumission-projet@fonsti.org) au plus tard le 07 mai 2025.

NB :

- *Le budget inscrit dans la note conceptuelle de projet doit être identique au budget qui sera inscrit dans le projet complet détaillé ;*
- *Les 2 fichiers numériques (formulaire d'identification et formulaire de soumission de note conceptuelle de projet) devront être envoyés en deux fichiers distincts au format Word dans le même courriel ;*
- *Les 2 fichiers numériques (formulaire d'identification et formulaire de soumission de projet complet détaillé) devront être envoyés en deux fichiers distincts au format Word dans le même courriel.*
- *Le formulaire de soumission de note conceptuelle et le formulaire de soumission de projet complet détaillé ne devront pas former un seul fichier avec un autre document qui permettra d'identifier l'équipe du projet.*
- *Le formulaire de soumission de note conceptuelle et le formulaire de soumission de projet complet détaillé devront impérativement garder l'anonymat comme l'exige lesdits formulaires*

XI. ETAPES DE LA SELECTION

La Procédure de sélection de projets à financer au FONSTI se décline en 06 étapes :

1- Évaluation des notes conceptuelles de projet par le Conseil Scientifique ;
2- Analyse des projets complets détaillés par le Secrétariat Général ;
3- Évaluation des projets complets détaillés par des évaluateurs externes ;
4- Évaluation et présélection des projets complets détaillés par le Conseil Scientifique ;
5- Audition des porteurs de projets présélectionnés ;
6- Décision de financement par le Conseil d'Administration.

❖ **Évaluation des notes conceptuelles de projet par le Conseil Scientifique**

1. Les notes conceptuelles de projets sont réceptionnées par le Secrétariat Général du
2. FONSTI. Le requérant devra transmettre au Secrétariat Général du FONSTI, sa note conceptuelle de projet en version numérique via l'adresse électronique du FONSTI (info@fonsti.org).

3. L'Informaticien (ou le chargé de communication) se chargera de télécharger les dossiers numériques et les transmettra au RGPRI.
4. L'Équipe chargée de la gestion des appels à projets les enverra aux membres du Conseil Scientifique pour évaluation.
5. Les notes conceptuelles de projets transmises aux membres du Conseil scientifique
6. feront l'objet d'une évaluation. Cette évaluation consiste en l'examen des notes conceptuelles suivi d'un avis sur la conformité de la présentation selon le canevas indiqué, la pertinence et l'originalité de la proposition et la faisabilité du projet.

❖ **Analyse des projets complets détaillés par le Secrétariat Général**

À la fin du délai de dépôt des propositions, le Secrétariat Général procède à l'analyse de la conformité administrative des différents dossiers en vérifiant que les projets soumis pour financement respectent les canevas. Les projets non conformes sont rejetés et une notification est faite aux postulants.

❖ **Évaluation des projets complets détaillés par les évaluateurs externes et par les membres du Conseil Scientifique**

Les propositions de projet seront soumises à une évaluation préalable par au moins deux (02) évaluateurs externes. Ces évaluateurs seront identifiés dans la base de données dont dispose le FONSTI. Les mêmes propositions de projet seront transmises par le RGPRI aux membres du Conseil Scientifique pour évaluation dès réception des évaluations externes.

XII. MOTIFS DE REJET DE DOSSIER DE CANDIDATURE

• **Non-conformité Administrative**

- Dossiers incomplets,
- Erreur de calcul du budget de la contribution demandée au FONSTI,
- Erreur de calcul au niveau des lignes budgétaires,
- Non-respect des plafonds budgétaires,
- Non-respect des taux attribués à chaque ligne budgétaire de la contribution demandée au FONSTI,
- Imprécision sur le montant de la contribution demandée au FONSTI,
- Incohérence entre le budget inscrit dans la note conceptuelle de projet et le budget inscrit dans le projet complet détaillé ;
- Envoi de dossier de candidature au-delà de la date limite…

XIII. CRITERES D'EVALUATION

Voir site web du FONSTI : www.fonsti.org

XIV. PIECES A FOURNIR DANS LE DOSSIER DE CANDIDATURE

Les postulants devront, pour le montage de leur projet, disposer des pièces suivantes :

- Institution porteuse du projet (nom, statut, coordonnées)
- Copie légalisée de la pièce d'identité de chaque membre de l'équipe
- Lettre d'accord (avec entête) de l'institution porteuse du projet
- Lettre d'accord de la hiérarchie directe du coordonnateur scientifique du projet
- Curriculum vitae des responsables d'équipes impliquées dans le projet
- Accord écrit de l'Institution d'origine
- Requête de financement
- Lettre d'engagement du porteur principal
- Pour les étudiants, y ajouter les lettres de supervision scientifique et la copie légalisée du dernier diplôme

XV. RESULTATS DE LA SELECTION

La liste des projets retenus sera affichée au Secrétariat Général du FONSTI et mise enligne sur le site du PASRES et du FONSTI :
www.csrs.ch/pasreswww.fonsti.org
Des affiches seront collées dans toutes les universités et centres de recherche de Côted'Ivoire.

XVI. MODALITES DE MISE EN OEUVRE

a. Un contrat de financement sera établi et sera signé par le porteur du projet.
b. Les fonds seront hébergés au Fonds pour la Science, la Technologie et l'Innovation (FONSTI).
c. Le versement s'effectuera en plusieurs fractions, conditionnées par l'avancement du projet, selon la programmation établie, les résultats de suivi-évaluation et la qualité des rapports d'activités présentés.

XVII. ECHEANCIER

Description	Dates prévues
1. Lancement de l'appel	21 janvier 2025
2. Date limite de soumission des notes conceptuelles	28 février 2025
3. Evaluation de la conformité administrative des notes conceptuelles	03 mars au 08 mars 2025
4. Transmission des notes conceptuelles aux évaluateurs	10 mars 2025
5. Evaluation des notes conceptuelles par le Conseil Scientifique	11 mars au 28 mars
6. Notification d'acceptation ou de refus de la note conceptuelle adressé(e) aux candidats	02 avril 2025 au 04 avril 2025
7. Soumission des propositions détaillées de projets	07 avril 2025 au 07 mai 2025
8. Transmission des propositions complètes de projets aux évaluateurs	13 mai 2025 au 15 mai 2025
9. Évaluation des propositions complètes par le Conseil Scientifique	15 mai 2025 au 30 mai 2025
10. Notification d'acceptation ou de refus des propositions complètes adressé(e) aux candidats	02 juin 2025 au 04 juin 2025
11. Audition des projets jugés éligibles	17 juin 2025 au 19 juin 2025
12. Proclamation des résultats	24 juin 2025